



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Évaluation des apprentissages et épreuves ministérielles **Plusieurs correctifs à apporter dès la prochaine année**

Montréal, le 30 mai 2017 – À la suite d'une consultation menée auprès de 600 enseignantes et enseignants qui ont administré des épreuves ministérielles en mai et juin 2016, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demande au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, de retirer aux commissions scolaires le droit d'ajouter des épreuves locales au nombre déjà important d'épreuves ministérielles. Elle exige aussi la réduction ou la révision de certaines épreuves ministérielles, puisqu'elles alourdissent inutilement la tâche enseignante et le contenu du calendrier scolaire, notamment en fin d'année. Le ministre Proulx doit aussi s'assurer que ces changements seront intégrés dans sa politique de réussite éducative et qu'elles s'appliqueront dès la prochaine année scolaire.

« Notre consultation confirme que nos enseignantes et enseignants, tant du primaire que du secondaire, sont d'abord exaspérés par les conditions dans lesquelles les périodes d'évaluation, ministérielle et locale, se déroulent. Temps de préparation, d'administration et de correction des épreuves complètement insensé, pression de la part des directions d'établissement et des commissions scolaires pour l'obtention de « bons » résultats en conformité avec les cibles fixées, outils de correction inadéquats, délais souvent écourtés pour remettre les notes, sont parmi les principaux irritants cités. Les profs doivent parfois faire deux semaines de travail en une. À la lumière de nos résultats, le ministre de l'Éducation doit agir pour corriger le tir dès la prochaine année scolaire. Il doit toutefois être prudent afin de ne pas implanter des mesures à l'emporte-pièce. Nous avons des solutions concrètes à lui proposer, puisqu'elles se basent sur l'expertise des enseignantes et enseignants qui administrent ces épreuves. Nous sommes d'ailleurs disposés à lui en présenter », déclare Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle de la FAE.

Abolition des épreuves locales

Chaque année, les commissions scolaires peuvent imposer aux enseignantes et enseignants des épreuves locales afin d'évaluer d'autres apprentissages des élèves. Or, les profs consacrent déjà beaucoup de temps à préparer les élèves en vue des épreuves ministérielles et ces ajouts les privent d'encore plus de temps d'enseignement. La FAE demande donc au ministre de l'Éducation de modifier les encadrements légaux afin d'abolir le droit des commissions scolaires d'ajouter des épreuves locales.

Épreuves ministérielles : réduction du nombre

Plus de 80 % des enseignantes et enseignants de sixième année du primaire demandent la réduction des épreuves. La consultation révèle que c'est particulièrement l'épreuve de mathématique qui pose problème; elle est constituée de huit volets : six situations d'évaluation, une situation d'évaluation et d'apprentissage et un questionnaire! Sa lourdeur dépasse l'entendement et l'administration de celle-ci s'étend sur plusieurs jours. De plus, elles prennent plus de la moitié du temps de correction (29 heures en moyenne) des trois épreuves combinées

(lecture, écriture et mathématique), qui prennent 53 heures en moyenne de temps de correction. S'ajoute à la lourdeur de cette tâche un délai très court, de quelques jours ouvrables, pour remettre les notes à la direction ainsi que la poursuite des cours et leçons, dans le respect du régime pédagogique, jusqu'au dernier jour du calendrier.

« Le comble, c'est que le ministre n'offre qu'une seule journée de libération aux profs du primaire pour la correction de toutes les épreuves. L'équation est simple : les profs n'y arrivent tout simplement pas! Ils font le travail bénévolement et terminent leur année de travail à bout de souffle ou épuisés. C'est pourquoi la FAE demande au ministre de réduire le nombre d'épreuves en mathématique en sixième année et d'ajouter des journées de libération », souligne M^{me} Morel.

Solutions privilégiées

Enfin, la consultation a permis d'identifier quelques pistes de solutions à privilégier pour améliorer la situation, au sujet des épreuves ministérielles. Par exemple, la révision de la forme et du contenu de certaines épreuves, mais aussi la révision des outils de correction afin de rendre ceux-ci plus clairs, plus objectifs et moins lourds.

Par ailleurs, afin d'alléger la tâche du personnel enseignant, la FAE propose d'octroyer aux enseignantes et enseignants du primaire une journée de suppléance pour chacune des épreuves imposées. Il faudrait également que le ministre oblige les commissions scolaires à octroyer un minimum de cinq jours ouvrables après l'administration d'une épreuve pour sa correction et la remise des notes à la direction.

« Nous croyons que nos demandes sont raisonnables, mais surtout réalistes devant la tâche à accomplir. Nos motivations sont d'ordre pédagogique et professionnel. L'évaluation est une lourde responsabilité qui appartient au personnel enseignant et il faut lui donner les conditions et le soutien adéquat pour l'effectuer correctement », conclut M^{me} Morel.

Une deuxième phase de consultation, pour les épreuves ministérielles qui seront administrées en mai et juin 2017, est prévue à l'automne 2017.

Méthodologie

Cette consultation électronique a été menée du 6 au 26 février 2017 auprès de 632 enseignantes et enseignants du primaire (66 %) et du secondaire (34 %). Plus de 90 % des personnes répondantes sont des enseignantes ou des enseignants permanents. Par ailleurs, plus de 62 % des répondantes comptent entre 11 et 25 années d'expérience professionnelle.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514 603-2290